

Conseil du 12^e arrondissement
Séance du lundi 12 mars 2018

**Vœu présenté par Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12^e arrondissement,
Jean-Luc Romero-Michel, Adjoint à la Maire en charge de la culture et du tourisme,
et les élu-e-s de la majorité**

Relatif à la préservation du patrimoine culturel hérité du compositeur Pierre Henry

Considérant que Pierre Henry, père de la musique électroacoustique, habitait et composait dans son studio situé rue de Toul dans le 12^e arrondissement ;

Considérant la volonté de préserver le patrimoine culturel hérité de ce compositeur de renom ;

Considérant les vœux adoptés, en Conseil d'arrondissement le 11 septembre 2017 et en Conseil de Paris les 25, 26 et 27 septembre 2017 demandant que le Ministère de la Culture s'empare de cet enjeu et s'assure de la conservation des œuvres de Pierre Henry ;

Considérant l'ensemble des démarches engagées par la Mairie du 12^e et la Ville de Paris au cours des dernières semaines, notamment au travers de plusieurs rencontres avec l'épouse du compositeur représentant l'association SON RE ;

Considérant la proposition faite par la Mairie du 12^e à l'association SON RE, et acceptée par elle, d'intégrer de nouveaux locaux gérés par la RIVP, situés 3 passage Hennel au cœur du 12^e arrondissement dans le prolongement du Viaduc des Arts ;

Considérant l'accompagnement engagé par la Mairie du 12^e dans la recherche de mécénat ainsi que le projet d'organiser un événement hommage dans le cadre du prochain Festival 12X12 en lien avec les 100ecs et le conservatoire Paul Dukas ;

Sur proposition de Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Jean-Luc Romero-Michel, Adjoint à la Maire en charge de la culture et du tourisme et des élu-e-s de la majorité, le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que :

- **Les démarches de soutien engagées par la Ville de Paris et la Mairie du 12^e arrondissement se poursuivent et que l'État s'engage à accompagner la préservation de l'œuvre de Pierre Henry.**